

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23072**

### Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Opérateur vidéo casinos-jeux

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche casinos - OPCA Fafih	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3167 - Personnel des jeux dans les casinos

#### Code(s) NSF :

334 Accueil, hôtellerie, tourisme, 344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans un casino-jeux, l'opérateur de vidéosurveillance exerce une vigilance permanente afin d'assurer la conformité de l'ensemble des procédures liées à la sincérité et la régularité des jeux, dans le respect de la réglementation en vigueur. Il est aussi chargé de contribuer, principalement à titre préventif, à la sécurité des clients et des employés de jeux.

Pour ce faire, depuis une salle spécialement aménagée à cet effet, (une autorisation préfectorale désigne les personnes habilitées à entrer dans cette salle, directeur responsable et opérateur vidéo) l'opérateur-vidéo casinos-jeux observe et analyse et rend compte de l'ensemble des opérations qui ont lieu dans les salles de jeux ainsi que les différents accès au casino. Tout est sous son contrôle.

Il s'agit d'une grande responsabilité puisqu'il est un acteur clé du bon fonctionnement du casino au regard de la réglementation des jeux, lutte anti-blanchiment, prévention de l'abus de jeux, de la CNIL, et de la sécurité de l'établissement. Il travaille souvent seul et il est physiquement isolé des autres salariés du casino.

Ses missions sont les suivantes :

Surveiller à travers les écrans de contrôle les flux monétaires dans l'exploitation et vérifier que toutes les opérations sont conformes à la réglementation et aux procédures internes

Surveiller à travers les écrans de contrôle, les parties de jeux et de machines à sous et détecter le cas échéant toute anomalie dans les manipulations ou le comportement des clients

Surveiller le bon déroulement des jeux de tables pour vérifier que toutes les opérations sont conformes à la réglementation (régularité et sincérité des jeux)

Analyser des situations ou comportements (clients ou employés des jeux) pouvant aller à l'encontre de la réglementation et règlement interne et le cas échéant en référer immédiatement à la hiérarchie

Surveiller simultanément à l'aide des écrans de contrôle l'ensemble de l'établissement

Repérer et analyser les situations ou comportements suspects ou à risques pouvant aller à l'encontre de la réglementation et le cas échéant en référer immédiatement à la hiérarchie

Détecter et signaler les pannes du parc vidéo pour éviter une fragilisation du système de sécurité

Rechercher des informations recueillies dans le cadre de la surveillance

Isoler, reconstituer, analyser les faits significatifs pour exploiter les informations recueillies lors de la surveillance

Renseigner quotidiennement le registre vidéo et rédiger les rapports demandés par la hiérarchie

Les capacités attestées par ce CQP sont réparties en 4 groupes :

Surveillance des salles de jeux et contrôle du fonctionnement des jeux

Surveillance générale en direct de l'établissement

Recherche, analyse et traitement des informations

Rédaction de rapports de surveillance

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Délégués de service public municipaux, les casinos constituent de véritables complexes de loisirs autour du jeu : des spectacles de qualité et des restaurants souvent gastronomiques.

Ces établissements sont ouverts au public tout au long de l'année, sept jours sur sept, à des horaires où les autres loisirs sont souvent inaccessibles. Ils sont majoritairement implantés dans les stations thermales, balnéaires ou climatiques.

196 casinos fonctionnent actuellement en France et dans les départements d'outre-mer. Ils ont généré un produit brut des jeux (sommes dépensées par les joueurs, nettes de leurs gains) de 2,27 milliards d'euros en 2011/2012, sur lequel l'État et les communes prélèvent 54%. 4 grands groupes de casinos représentent 76% du PBJ, 7 groupes de dimension plus modestes 13% et une trentaine d'indépendants 11%.

Les casinos emploient 15 000 personnes dont 150 opérateurs vidéo casinos jeux.

Opérateur vidéo en casinos jeux H/F

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1206 : Personnel technique des jeux

K2503 : Sécurité et surveillance privées

#### Réglementation d'activités :

L'emploi d'opérateur vidéo casinos-jeux, comme tous les emplois des casinos, est soumis à un agrément du Ministère de l'Intérieur, accordé après enquête et susceptible d'être retiré à tout moment (casier judiciaire vierge ; inscription sur les listes électorales et

appartenance à un pays membre de l'Union Européenne).

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de 4 unités correspondant aux 4 blocs de capacités :

Surveillance des salles de jeux et contrôle du fonctionnement des jeux conformément à la réglementation en vigueur pour la régularité et la sincérité des jeux

Surveillance générale en direct de l'établissement pour assurer la sécurité des clients et du personnel

Recherche, analyse et traitement des informations

Rédaction de rapports et de mains courantes

Après formation les évaluations se déroulent dans le cadre des observations en situation de travail réelle réalisées conjointement par un représentant du centre de formation et un représentant de l'entreprise lors de visites dédiées.

#### Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Jury paritaire composé de 4 personnes minimum
En contrat de professionnalisation	X		Jury paritaire composé de 4 personnes minimum
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		Jury paritaire composé de 4 personnes minimum

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Opérateur vidéo casinos-jeux" avec effet au 27 mai 2015, jusqu'au 27 mai 2020.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

<http://www.fafih.com/certification/>

#### Autres sources d'information :

<http://www.fafih.com/certification/>

[OPCA Fafih service certification](#)

#### Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche casinos - OPCA Fafih : Île-de-France - Paris ( 75) [Paris]

CPNE Casinos

C/O CPNE-IH

22, rue d'Anjou

75008 PARIS

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

La liste des organismes de formations accrédités CQP est disponible sur le site [www.fafih.com/certification](http://www.fafih.com/certification).

Un réseau de 2 accompagnateurs VAE/CQP labellisés par la CPNE Casinos sur tout le territoire. Le référencement des établissements de formation et des accompagnateurs VAE/CQP sont accessibles sur le site du service certification:

<http://www.fafih.com/certification>

#### Historique de la certification :

Modalité d'élaboration des références : CPNE casino-OPCA FAFIH

La CPNE Casinos a mis en place le dispositif CQP Casinos en 2006 avec la création CQP Croupier.

Création après Décision de la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi Casinos du 2 octobre 2008